



Zéro Phyto
Commune engagée!

République Française Département de la Côte d'Or Canton de Genlis

Commune de BESSEY LES CITEAUX

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 A 19 H 00

- SESSION ORDINAIRE

Présents : MORELLE Guy – LEFÈVRE Alain – FARINACCI Pascal – PORCHEROT Sylvain – LEBLANC Frédéric – DEGUIN MATHIRON Ghislaine – HEUGUET Vincent – RIBEIRO Antony.

Retards excusés : MOISSENET Marylène, JALOCKA Frédéric et DEMACON Ludivine arrivent à 19h17.

Absents excusés : GARCIA Armelle *donne pouvoir* à LEBLANC Frédéric ; DELOGET Bruno ; GARET Angélique.

Absente : LANERY Nathanaëlle.

Convocation du 18/11/2021.

~~~~~

Le compte rendu de la précédente réunion est soumis pour approbation au Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été émise, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 18/10/21.

Le Maire informe l'assemblée du décès de M<sup>me</sup> Marguerite COQUILLET survenu le samedi 20/11/2021.

M<sup>me</sup> MOISSENET Marylène, 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. JALOCKA Frédéric, conseiller municipal et M<sup>me</sup> DEMACON Ludivine, conseillère municipale, arrivent à 19h17.

Ouverture de la séance à 19h20.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M. LEBLANC Frédéric est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

~~~~~

FINANCES : Salle des fêtes communale – Instauration de cautions (tarifs et modalités d'attribution) :

Rapporteur : M. FARINACCI Pascal, 3^{ème} Adjoint

Délibération n° 2021023

M. FARINACCI Pascal, 3^{ème} Adjoint, explique qu'il convient d'instaurer des cautions complémentaires pour la réservation de la salle des fêtes communale suite aux aménagements anti-bruit récemment mis en place pour réduire les nuisances sonores lors des locations et suite aux problèmes de propreté constatés parfois à l'occasion d'un état de lieux de sortie. A ce titre, des montants suivants sont proposés :

caution « nuisances sonores » (limiteur de bruit, etc.) : 450 € = *encaissable en cas de déclenchement du limiteur de bruit après 22h00 et intervention d'un adjoint ou d'intervention de la gendarmerie pour rixe, tapage important même sans coupure du limiteur ;*

réservation et pénalité nettoyage : 50 € = *encaissable si des manquements importants à la propreté des locaux sont constatés lors d'un état de lieux de sortie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité des présents, les montants des cautions complémentaires pour la location de la salle des fêtes communale ainsi que les modalités d'application telles que présentées ci-dessus et précise que cette décision s'appliquera à compter du 01/01/2022 (mais qu'elle ne sera pas applicable aux réservations effectuées antérieurement à sa date d'entrée en vigueur).

FINANCES : PERSONNEL COMMUNAL – Etrences communales 2021 :

Rapporteur : M. LEFÈVRE Alain, 1^{er} Adjoint

VU la manière de servir du personnel communal,

VU les crédits budgétaires allouées par le Conseil Municipal pour les étrennes communales lors du vote du Budget Primitif 2021

Le Maire propose de poursuivre la coutume de remettre aux employés municipaux des étrennes communales à l'occasion des traditionnels « Vœux du Maire ». A ce titre, il rappelle que ces étrennes sont attribuées aux cinq employés de la Commune en activité et qu'elles seront remises sous forme des cartes-cadeaux de la Poste de valeur de 60 euros les agents en activité employés par la Commune sur l'année civile entière. Afin d'intégrer la hausse du coût de vie, il est proposé d'augmenter cette participation de 10 € par agent.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des présents, le montant proposé de 70 € par agent ainsi que les modalités d'attribution des étrennes communales telles que présentées ci-dessus.

La dépense a été prévue au Budget Primitif 2021 et les factures correspondantes seront réglées par mandat administratif. Si besoin et compte tenu de la réception tardive de la facture correspondante par le fournisseur « La Poste » et de la nécessité de la régler sur l'exercice 2022, les crédits alloués sur le BP 2021 seront reportés sur le BP 2022 afin d'honorer la créance auprès de la Poste.

ENVIRONNEMENT : « VERGER DE SAUVEGARDE » - Projet d'implantation :

Rapporteurs : M. HEUGUET Vincent, conseiller municipal et M. MORELLE Guy, Maire

En complément de la délibération du Conseil Municipal n°2021022 en date du 18/10/2021 portant approbation du projet de la mise en place d'un verger conservatoire, un plan d'implantation des arbres fruitiers élaboré en concertation avec l'association « Human Positive Effect » est proposé pour validation et se présente comme suit :



Quelques précisions sur l'aménagement sont données :

- La plantation des arbres devrait être programmée un samedi pour pouvoir impliquer des conseillers municipaux volontaires et membres de l'association Human Positive Effect (une matinée est jugée suffisante) ;
- une distance de 8 mètres entre les arbres est prévue pour permettre la tonte (4m autour des arbres) ;
- un panneau pédagogique avec un plan de masse de l'implantation, avec les appellations des fruitiers plantés sera mis en place afin de permettre la reconnaissance des variétés.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des présents, l'aménagement et le plan des plantations tels que exposés ci-dessus.

AGENDA CULTUREL : Calendrier des manifestations communales - hiver 2021/2022 (pour rappel) :**Rapporteur : M. LEFÈVRE Alain, 1^{er} Adjoint**

Le calendrier des principales manifestations organisées par la commune cet hiver est rappelé :

- Le REPAS DES AINES : le samedi 27/11/2021 à midi (préparatifs à partir de 9h00) ;
- Le NOËL DES ENFANTS : le mardi 07/12/2021 à 18h30 devant la Mairie ;
- La cérémonie des VŒUX DU MAIRE : le samedi 15/01/2022 à 11h00.

3

POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE – réflexion sur le projet :**Rapporteur : M. MORELLE Guy, Maire**

Le Maire propose d'entamer une réflexion sur le sujet dont les collectivités intéressées (les communes de Thorey en Plaine, Longecourt-en-Plaine, Aiserey, Bessey-lès-Cîteaux, Izeure et Tart) auront à débattre et se positionner d'ici fin mars 2022 : la création éventuelle d'une police pluri-communale.

Le Maire présente un bref compte-rendu de la première réunion des élus concernés qui s'est tenue le 4 novembre dernier et explique la motivation de ce projet : par la création de polices municipales, ce regroupement intercommunal viserait à pallier le déficit de l'Etat en la matière et à assister les communes dans ce qu'elles ne savent pas faire ou avec beaucoup de difficultés. Les communes de Thorey en Plaine, Longecourt en Plaine, Aiserey, Bessey-lès-Cîteaux, Izeure et Tart ont convenu de réfléchir à la création d'une police pluri-communale. Cette réunion avait pour objectif de mettre en exergue les grands principes pouvant conduire à la création de celle-ci. Il ne constituait en rien un engagement des collectivités mais la synthèse d'une réflexion partagée ayant comme but d'éclairer, d'expliquer et de présenter les enjeux d'une telle création aux conseils municipaux respectifs. Le compte-rendu écrit donnant un cadre d'échanges et de discussion permettant d'étudier la faisabilité de ce projet a été, par ailleurs, communiqué à tous les membres du conseil municipal à l'occasion d'envoi de la convocation à la présente réunion pour qu'ils en prennent connaissance.

Au vu des premiers éléments chiffrés (estimation haute) et du profil paisible de la commune de Bessey, l'utilité de ce dispositif et son efficacité sont débattues. Aucune décision n'est prise pour le moment et la réflexion est à poursuivre.

QUESTIONS DIVERSES :

Tour de table :

Le Maire incite les membres du Conseil municipal à réfléchir aux travaux (investissement et fonctionnement) à entreprendre dans la commune sur le présent mandat.

Une demande des administrés est transmise pour résoudre le problème de traversée de rue de la Chapuserie, aux alentours de la place de la Bascule, jugée dangereuse (une création d'un passage dans l'herbe ou d'un passage piéton protégé sur la voie est demandée).

Le Maire fait un rappel à la solidarité des conseillers municipaux et souligne l'importance de leur présence lors des manifestations communales. L'absence des réponses aux communications relative aux commissions communale est également déplorée.

Le Maire confirme qu'un marché de Noël sera organisé à Genlis du 26/11/2021 au 02/01/2022 (avec un feu d'artifice tiré le samedi 18/12/2021).

M. LEFÈVRE Alain, 1^{er} Adjoint, informe que suite à la demande des jeunes du village transmise par M. LEBLANC Frédéric, conseiller municipal, lors de la dernière réunion du Conseil municipal, des bancs ont été réinstallés au préau du stade.

M. LEFÈVRE Alain, 1^{er} Adjoint, informe que les travaux d'entretien des voies communales (point à temps) sont programmés pour le printemps 2022.

M. FARINACCI Pascal, 3^{ème} Adjoint, donne un bref compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical du SINOTIV'Eau : 1) chantier de reprise des réseaux d'eaux usées dans la rue d'Amont : l'avancée des travaux d'assainissement (entièrement pris en charge par le syndicat avec la remise en état de la voirie (reprise de chaussée par l'entreprise ROGER MARTIN prévue dans le marché) ; 2) ancienne STEP de Bessey : problème d'évacuation des boues déshydratées pour envoi à la STEP d'Aiserey à cause des traitements spéciaux anti-Covid19 devant être mis en place ; 3) nouvelle STEP d'Aiserey : problème des odeurs gênantes - la procédure de la désodorisation est perçue comme polluante et a mobilisé un collectif des citoyens contre cette pratique ; 4) un problème de dégradation des nitrates constaté sur les puits de captage sur le secteur faisant apparaître des taux des polluants pertinents (métabolites ESA métolachlore) au-dessus du seuil d'alerte sur l'eau potable. Il est souligné que cette pollution due à l'activité agricole entre 2010 et 2015 est sans impacte sur la qualité potable de l'eau (l'eau reste buvable mais non conforme aux seuils réglementaires) et qu'en attendant les mesures curatives à prendre, la solution temporaire consiste en utilisation des filtres sur l'eau diluée avec celle de Grand Dijon. Affaire à suivre...

M. LEFÈVRE Alain, 1^{er} Adjoint, informe qu'en raison des conditions météorologiques humides et pour préserver le terrain de football communal, un arrêté municipal de fermeture temporaire du stade à l'usage sportif sera pris à compter du 23/11/2021 pour une durée d'un mois minimum.

M. PORCHEROT Sylvain, conseiller municipal, suggère que l'aménagement de l'ancienne aire de jeux consistant à gratter les cailloux, à décaisser ce terrain et à l'engazonner serait utile pour que cette partie de terrain serve pour de petits entraînements, afin d'éviter de solliciter la pelouse du stade si ce n'est pas nécessaire.

M^{me} DEGUIN MATHIRON Ghislaine, conseillère municipale, transmet la demande des services périscolaires auprès de la CCPD de Genlis pour que le calendrier des réservations de la Salle des fêtes communale leur soit communiqué. Il est répondu que ces informations ont déjà été envoyées par courriel à M^{me} SIMONE Emilie, directrice du pôle Enfance-Jeunesse, par M. FARINACCI Pascal, 3^{ème} Adjoint.

M. LEBLANC Frédéric, conseiller municipal, déplore un lampadaire d'éclairage public manquant dans la rue de Lée, en direction de la chapelle de Notre-Dame de Lée. Quant à l'éclairage public supplémentaire à prévoir dans la rue des Meix suite à de nouvelles constructions, il est expliqué qu'un devis a déjà été demandé au SICECO à cet effet.

M. LEBLANC Frédéric, conseiller municipal, signale une formation d'une grosse flaque d'eau à l'occasion de chaque précipitation et demande la possibilité de la mise en place d'un regard pour évacuer l'eau de pluie (devis déjà fait par l'entreprise NOIROT).

M. HEUGUET Vincent, conseiller municipal, demande que des affiches de rappel de sensibilisation au ramassage des déjections canines soient réinstallées dans la rue d'Aval.

M. HEUGUET Vincent, conseiller municipal, propose une idée de lancer un sondage sur l'un des canaux de communication communal (page Facebook, site internet, Illiwap, etc.) le plus approprié au sujet du « bien-être dans le village » pour connaître le ressenti des habitants en vue d'amélioration de l'action publique.

Le Maire revient sur la proposition de Mme DEMACON Ludivine, conseillère municipale, lancée lors d'une des réunions antérieures, d'organiser des réunions de quartiers sous réserve d'adhésion des habitants concernés qu'il juge intéressante pour faire remonter des problématiques de chaque secteur par des principaux intéressés. En attendant, il est proposé d'organiser des réunions d'accueil avec de nouveaux arrivants.

Prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée pour le lundi 17 janvier 2022 à 19h00.

Fait à Bessey, le 23 novembre 2021

Le MAIRE, Guy MORELLE

